

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4018-2017 – PHASE 2

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717,
rue du Havre, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Nous, soussignés, **CAROLINE DALLAIRE**, **MARC-ANDRÉ GOYETTE** et **ISABELLE LEMAY** faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirmons solennellement ce qui suit :

1. Nous sommes chefs de service au sein de la vice-présidence adjointe de la Réglementation, tarification et approvisionnement gazier chez Énergir;
2. Les pièces relatives à la phase 2 du dossier R-4018-2017 énoncées à la liste révisée des pièces datée du 22 août 2018 (B-0254) ont été préparées par nous, ou sous notre direction et notre contrôle, pour le compte d'Énergir;
3. Nous attestons que les faits qui sont allégués dans les pièces relatives à la phase 2 du dossier R-4018-2017 énoncées à la liste révisée des pièces datée du 22 août 2018 (B-0254) sont, au meilleur de notre connaissance, véridiques;
4. Par la présente, nous acceptons et adoptons, pour le compte d'Énergir, les pièces relatives à la phase 2 du dossier R-4018-2017 énoncées à la liste révisée des pièces datée du 22 août 2018 (B-0254).

ET NOUS AVONS SIGNÉ, à Montréal, le 24 août 2018.

(s) Caroline Dallaire

(s) Marc-André Goyette

CAROLINE DALLAIRE

MARC-ANDRÉ GOYETTE

(s) Isabelle Lemay

ISABELLE LEMAY

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 24^e jour d'août 2018

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec